



CHAMPIONNAT DE LIGUE PAR EQUIPES - DAMES 1ERE DIVISION

24 & 25 septembre 2016
Garden Golf de Mionnay (01)

Epreuve comptant pour le Mérite National Amateurs

Règlement Particulier de l'Epreuve.
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions du règlement particulier priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les clubs

Golf Club de Lyon, Bossey, Lyon Verger, Lyon Salvagny, Aix les Bains, Giez, Mionnay, Gouverneur, Les Chanalets, Chamonix, Bresson, Charmeil.

Les équipières

Les joueuses ne doivent pas avoir un index supérieur à 20,4 à la date limite d'inscription.

Epreuve non-fumeur, y compris la cigarette électronique. Toute infraction par la joueuse ou son cadet sera assimilée à un comportement incorrect.

FORME DE JEU

Equipe de 12 joueuses au maximum.

6 simples / stroke-play / 36 trous / 18 trous par jour.

Les départs du 2^{ème} jour se font selon la règle fédérale, par vagues, suivant le classement du 1^{er} jour.

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte, puis celui des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc.

Les 4 dernières équipes descendent en division 2 pour l'année 2017.

ENGAGEMENT

Les inscriptions des équipes et des équipiers se font sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org/>.

Date limite pour les équipes : 8 septembre 2016 inclus.

Date limite pour les équipières : 16 septembre 2016 inclus.

Les droits d'engagement fixés à 225 € par équipe. Règlement au plus tard le 8 septembre 2016 avant minuit), par virement bancaire ou chèque à l'ordre de la Ligue de Golf Rhône-Alpes.

Tout oubli ou retard d'inscription ou de règlement entraînera la non- participation de l'équipe à la compétition. **Aucune dérogation ne sera admise.**